

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 octobre 2019 à 20 h 30

Etaient présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-VIALATTE-VIRGILI-
MM :ALBOUY-BENAZECH-DIMILTA-ENJALBERT-FABRE-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-
SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mmes JOLY et PETIOT – M.FLEURY -

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Contrats de délégation de Services Publics Eau et Assainissement entre la Commune et la SPL « Eaux de Castres Burlats

Suite à la constitution de la SPL, dont les statuts ont été approuvés par délibération du 27 juin 2019, qui entrera en activité au 1^{er} novembre 2019 et qui aura pour mission l'exploitation et la gestion des services d'eau potable et de l'assainissement collectif sur la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le choix de la SPL Eaux de Castres Burlats en tant que délégataire des services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- approuve les contrats de délégations de ces deux services ainsi que leurs annexes
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de délégations et les actes s'y rapportant au nom de la Commune et à accomplir toutes les formalités administratives.

Approbation fiche tarifs eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de facturation qui seront appliqués à compter du prochain relevé par la SPL Eaux de Castres Burlats, à savoir :

Distribution de l'eau

• abonnement	14.60 € (inchangé)
• consommation	
de 0 à 20 m ³	0.00 €/m ³ (inchangé)
au-delà de 20 m ³	1.95 €/m ³ (au lieu de 2.1040 €/m ³)
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>	0.8018 €/m ³ (inchangé).

Suppression du budget annexe Eau et Assainissement

Considérant la création de la SPL « Eaux de Castres Burlats » et de ce fait, le transfert de la gestion des services eau et assainissement à cette entité à compter du 1^{er} novembre 2019 (les modalités relatives à ce transfert seront votés ultérieurement) et la fin de l'exploitation de la Régie municipale de Burlats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la suppression du budget annexe « Eau et Assainissement » à compter du 31 décembre 2019
- autorise M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour clôturer ce budget annexe et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Budget Communal Décision Modificative n°2 – Virement de crédits

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Récup.indus Taxes aménagement			10226/10	2 620
Autres immos corporelles			2188/21	1 000
Réfection toiture mairie	2313-270	3 620		

Convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport à la Demande (TAD)

L'organisation du service de Transport à la Demande était jusqu'à présent de la compétence de la Région qui délègue cette compétence aux communes. Monsieur le Maire rappelle qu'un TAD est organisé sur la commune pour le transport de personnes sur Castres le samedi matin pour lequel une convention a été passée avec M. ICHE, taxi roquecourbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de compétence d'organisation du service de Transport A la Demande entre la Région et la Commune de Burlats.

Convention PAYFIP avec la DGFIP-Mise en place prélèvement automatique et paiement par carte bancaire.

Le service PAYFIP développé par la Direction Générale des Finances Publiques donne aux usagers des administrations publiques la possibilité d'effectuer leurs paiements par carte bancaire ou prélèvement automatique. Ce dispositif pourra concerner l'ensemble des titres de recettes émis par la Collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la Commune au service PAYFIP à compter du 1^{er} novembre 2019
- autorise M. le Maire à signer les documents régissant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Suite à la concertation relative à l'élaboration du PLU intercommunal menée avec l'ensemble des personnes publiques associées et considérant le dossier arrêté du PLUI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de PLUI de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux.

Aménagement entrée du village de Burlats (2^{ème} tranche) – Maîtrise d'Oeuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation, à attribuer la Maîtrise d'œuvre au candidat ayant proposé la meilleure offre et à signer le marché correspondant.

Demande de subvention (salle de tennis de Labourdarié II)

Préalablement aux travaux de rénovation de la salle de tennis de Labourdarié II qui a subi d'importants dégâts liés à des mouvements de terrain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser une étude de sols, dont le coût est estimé à 4 500 € HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Développement Territorial pour financer cette étude.

Demande assistance en ingénierie publique départementale-appui aux Communes (salle de tennis de Labourdarié II)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée le 6 mars 2019 avec le Département relative à la mise en œuvre de l'action d'appui aux Communes en matière d'ingénierie publique. Considérant que la salle de tennis de Labourdarié II est inutilisable suite à des mouvements de terrain et qu'il convient de prévoir des travaux de rénovation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'assistance du Département pour l'aider dans l'élaboration du dossier de travaux de rénovation de ce bâtiment et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Acquisition de terrain lieu-dit « Négret » pour surlargeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte le principe d'acquérir à l'euro symbolique une bande de terre longeant la route de la rue de la guipalle afin de permettre l'élargissement de la voie. Il s'agit des parcelles appartenant à la Sté OPROMOTION, représentée par M. Matthias PETIOT, et cadastrées section AD,

- n° 779 d'une superficie de 5ca
- n° 780 d'une superficie de 29ca
- n° 781 d'une superficie de 10ca
- n° 782 d'une superficie de 48ca
- n° 788 d'une superficie de 16ca
- n° 789 d'une superficie de 44ca
- n° 790 d'une superficie de 44ca

Donne pouvoir à M. le Maire pour établir l'acte en la forme administrative,

Désigne Mme MARTY Marie-Christine, 1^{ère} adjointe, pour signer cet acte au nom de la Commune.

Vente de terrain au GFR de Saint-Martial

La Commune avait fait l'acquisition en 2007 du terrain nécessaire à la création d'une piste cyclable afin de relier le village de Lafontasse au lotissement de Labourdarié. Cependant l'emprise de cette voie, correspondant aux parcelles cadastrées section AT n° 99 et 123 a depuis été déplacée. L'ancienne emprise du chemin, qui ne présente aucun usage pour la Commune, peut être cédée à l'Indivision Tiberghien qui est propriétaire des terrains voisins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve la vente des terrains ci-dessus pour un montant de dix euros
Donne pouvoir à M. le Maire pour établir l'acte en la forme administrative,
Désigne Mme MARTY Marie-Christine, 1^{ère} adjointe, pour signer cet acte au nom de la Commune.

Vente de terrain à Burlats

Suite à la demande d'acquisition par M. GILLES, d'une partie de la parcelle jouxtant sa propriété, au lieu-dit « Travers de Saint-Martial », cadastrée section AS n° 123 d'une superficie de 189 m², le Conseil Municipal accepte cette vente moyennant la somme forfaitaire de 600 € et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié ; les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Proposition vente patus de La Massalarié à M. BAETENS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de vente au prix de 50 € de la parcelle cadastrée section AZ n°116, d'une superficie de 21 ca à Monsieur BAETENS, domicilié à La Massalarié.
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente de cette parcelle à la personne concernée. La décision interviendra dans un deuxième temps après consultation des électeurs de la section.

Avis sur étude de projet de centrales photovoltaïques au sol

La Société VSB énergies nouvelles souhaite réaliser des études techniques et environnementales sur la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque au sol au niveau de parcelles privées anciennement à l'usage de carrière de granit. Les parcelles qui portent sur ces études sont situées aux lieux-dits « Le Bousquet », « Le Roubi », « Calmejane » et « Croix du Verdier ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. ALBOUY) et 5 abstentions (Mmes ETIEN et HERNANDEZ, MM BENAZECH, MARIOJOULS et RAYNAUD),

- est favorable à ce que la Sté VSB énergies nouvelles réalise les études techniques et environnementales sur le territoire de la Commune de Burlats et puisse déposer les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement de ce projet.

A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet complet d'implantation par la Sté auprès du Conseil Municipal et des divers organismes et intervenants le dépôt de la demande de permis de construire sera réalisée.

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'étude de ce projet sur la Commune au niveau des parcelles privées anciennement exploitées comme carrière de granit.

Inscription au PDIPR de la Boucle de la Parulle

Suite à la cession de la Commune de Burlats au profit de la SA Pierre FABRE de la partie de l'ancien chemin du Carla qui passait près des bâtiments de la société en échange du terrain nécessaire permettant la continuité de la « Boucle de la Parulle »,

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) auprès du Conseil Départemental du nouveau tracé de la « Boucle de la Parulle » dont l'itinéraire passe actuellement en propriété privée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.
